



**MUNICIPALITE DE SAINTE-ANNE-DE-SOREL
MRC DE PIERRE-DE SAUREL
PROVINCE DE QUEBEC**

AVIS PUBLIC

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Règlement n° 472-2012

AVIS PUBLIC, est par la présente, donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel, qu'un règlement portant le n° **472-2012** a été adopté par le conseil municipal à la séance ordinaire du 9 octobre 2012.

Le règlement n° **472-2012** concernant les ententes relatives à des travaux municipaux.

Fait et donné à Sainte-Anne-de-Sorel, ce 11^e jour d'octobre 2012.

Maxime Dauplaise, g.m.a.
Directeur général et secrétaire-trésorier